



Maîtrise d'études avancées en médecine clinique

Orientation Anesthésiologie et Médecine Périopératoire

liée au Règlement-cadre du MAS en médecine clinique de la Faculté de médecine

Directives relatives à l'orientation de la spécialité ou sous-spécialité

1. Objectifs généraux

La Maîtrise universitaire d'études avancées en médecine clinique (en anglais Master of Advanced Studies (MAS)), orientation anesthésiologie et médecine périopératoire est un diplôme universitaire de spécialisation dont l'obtention nécessite une formation préalable en anesthésiologie et médecine périopératoire.

Les objectifs généraux de ce cursus sont les suivants :

1. L'acquisition des connaissances théoriques, des aptitudes pratiques et des aptitudes sociales et cognitives nécessaires pour exercer une activité indépendante dans tous les domaines de l'anesthésiologie et de la médecine périopératoire ;
2. L'intégration des connaissances dans une approche et une pratique clinique pluridisciplinaire et interprofessionnelle ;
3. L'acquisition des connaissances et compétences méthodologiques en recherche clinique qui permettront à l'étudiant-e de débiter une carrière de clinicien-ne chercheur/chercheuse dans le domaine de l'anesthésiologie et de la médecine périopératoire.

2. Conditions d'admissibilité et équivalence

Peuvent être admis les candidat-es :

- Médecins en formation postgrade, titulaires d'un Master en médecine humaine reconnu par la Commission d'admissions pour les études post-graduées de la Faculté de médecine de l'Université de Genève ;
- Ayant déjà validé au moins 2 ans de formation spécifique en anesthésiologie et médecine périopératoire dans un centre de formation reconnu par l'ISFM. Les candidat-es formé-es en dehors de la Suisse doivent justifier d'une formation préalable en anesthésiologie et médecine périopératoire d'au moins deux ans en milieu hospitalo-universitaire.
- Qui font preuve, dans leur lettre de motivation, à travers leur CV ainsi que lors de l'entretien avec le comité directeur, d'une motivation particulière pour une carrière de clinicien-ne chercheur/chercheuse en milieu hospitalo-universitaire.
- Qui sont engagé-es ou qui seront engagé-es pour la durée du MAS (minimum 5 semestres) au sein du service d'anesthésiologie des HUG. Le/la candidat-e fournit une attestation du/de la chef-fe de service certifiant un lieu d'accueil pour toute la durée de la formation et la prise en charge financière de la moitié du coût des modules de formation continue obligatoires comme indiqué à l'article 4 al. 4 du règlement cadres d'étude du MAS. Une période de six mois d'immersion clinique peut cependant être réalisée au sein d'un autre centre de formation de catégorie A au sens du registre de l'ISFM, conformément à l'article 10 al.1 du règlement cadres d'étude du MAS.

3. Exigence concernant le format du mémoire

- L'article 11 du règlement du MAS section médecine clinique décrit les exigences et les modalités du travail de fin d'études. Celui-ci donne droit à 30 crédits ECTS.
- Le travail de fin d'études consiste en l'exécution d'un travail original qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire. Le mémoire doit être le résultat d'une recherche originale. Ce travail doit rapporter les résultats les plus récents au sens de l'article 11 al. 6 du règlement d'études du MAS.
- Dans le cas où le travail de fin d'études a permis la publication d'un ou plusieurs articles dans des journaux à politique éditoriale et dont l'étudiant-e est le/la premier/ère auteur-e d'au moins l'une des publications, elle(s) peut(vent) constituer la base du mémoire. Voici la forme d'un mémoire basé sur une publication scientifique :
 - La publication (plein texte et/ou en ligne ; publiée ou acceptée) d'au minimum un article dans un journal à politique éditoriale et dont l'étudiant-e est le/la premier/ère auteur-e, peut constituer la base du mémoire
 - Sont acceptés les articles publiés de type : travaux originaux, méta-analyses, articles de revue, ainsi que les séries de cas ou rapport de cas détaillés et soigneusement référencés.
 - Le sujet de la publication, doit se situer dans le domaine de l'anesthésiologie ou de la médecine périopératoire.
 - Cette ou ces publication(s) devra/devront être accompagnée(s) d'un texte introductif et d'une discussion élargie destinés à les présenter de manière cohérente et à justifier la pertinence de leur choix.
 - Des développements ne figurant pas dans les publications originales peuvent être incorporés dans le mémoire.

4. Modalité de l'immersion clinique

L'immersion clinique permet l'acquisition de 90 crédits ECTS. Les compétences cliniques générales et spécifiques, qui doivent être acquises, se basent sur le programme de formation postgraduée en anesthésiologie et médecine périopératoire de l'ISFM et son annexe, le Swiss Catalogue of Objectives in Anaesthesiology and Reanimation (SCOAR).

Ce programme décrit 9 domaines de compétences générales et 8 domaines de compétences spécifiques.

Compétences générales :

1. Connaissances des maladies et de leurs traitements, de l'évaluation des patient-es et des mesures préopératoires
2. Traitement intra-opératoire
3. Prise en charge postopératoire et traitement de la douleur
4. Connaissances en matière de réanimation et gestion de situations d'urgence
5. Connaissances et aptitudes pour réaliser une anesthésie
6. Gestion de la qualité – économie de la santé
7. Capacités non techniques et connaissances du cadre anesthésiologique
8. Professionnalisme, éthique
9. Formation post-graduée, sciences et recherche (NB : ainsi formulé par l'ISFM)

Compétences spécifiques :

1. Anesthésie en obstétrique
2. Gestion des voies respiratoires et anesthésie en chirurgie ORL et maxillo-faciale
3. Anesthésie en chirurgie cardiovasculaire et thoracique
4. Neuro-anesthésie
5. Anesthésie pédiatrique
6. Traitement périopératoire de patient-es gravement malades

7. Anesthésie hors du domaine opératoire
8. Traitement de patient-es souffrant de douleurs chroniques, y compris en situation palliative

L'étudiant-e acquiert ces compétences au cours de rotations cliniques d'une durée de 2 à 6 mois au sein des unités cliniques du Service d'anesthésiologie des HUG. Au cours de leur formation, les médecins se verront attribuer des rotations parmi les disciplines suivantes (en fonction des rotations déjà été effectuées lors des années précédentes) :

- Anesthésie pour la chirurgie viscérale et urologique
- Anesthésie pour la chirurgie orthopédique
- Anesthésie pour la chirurgie cardiovasculaire et thoracique
- Anesthésie pour la gynécologie et l'obstétrique
- Anesthésie pour la chirurgie pédiatrique
- Anesthésie pour la chirurgie ORL, maxillo-faciale, plastique et réparatrice, neurochirurgie
- Anesthésie pour chirurgie ambulatoire
- Anesthésie en dehors du domaine opératoire (radiologie, endoscopie, ...)
- Anesthésie pour les urgences vitales
- Consultations ambulatoires préanesthésiques
- Soins post-interventionnels et antalgie postopératoire
- Médecine intensive adulte
- Consultation d'antalgie interventionnelle
- Recherche en anesthésiologie et médecine périopératoire

Dans le cadre du MAS, il sera exigé de l'étudiant-e d'acquérir l'ensemble des compétences décrites dans les 9 domaines de compétences générales, au minimum 4 des 8 domaines de compétences spécifiques listés ci-dessus. Un domaine spécifique est cependant obligatoire, l'anesthésie-analgésie obstétricale, et un autre domaine hautement recommandé, l'anesthésie pédiatrique.

Critères d'évaluation :

L'évaluation de l'immersion clinique sera basée sur les modalités d'évaluation utilisées dans le service d'anesthésiologie des HUG pour la formation post-graduée (Mini-CEX, DOCE/DOPS, EPAs, entretiens et évaluations de fin de rotations effectuées par les responsables des unités cliniques, évaluations par les médecins adjoints en staff restreint, ...). L'immersion clinique est validée annuellement par le responsable du MAS, elle est basée sur les diverses évaluations obtenues durant les rotations cliniques.

Le contrôle final des connaissances est basé sur la réussite d'un examen écrit et d'un examen oral. L'examen écrit est organisé par la Société Européenne d'Anesthésiologie et de médecine intensive (European Diploma in Anaesthesiology and Intensive Care examination Part I (EDAIC)), il correspond à l'examen écrit de la Société Suisse d'Anesthésiologie et de Médecine Périopératoire (SSAPM). Pour les étudiant-es en formation postgraduée en Suisse, l'examen oral est l'examen organisé par la SSAPM, pour les autres étudiant-es l'examen oral est organisé par la Société Européenne d'Anesthésiologie et de médecine intensive (EDAIC Part II). Ces deux examens sont sanctionnés par la mention réussie ou non réussie.

La validation des périodes de rotations cliniques et la réussite aux deux examens permet l'attribution des 90 crédit ECTS.